

# APPEL À PROJETS 2024

## Validation des Acquis de l'Expérience - Mayotte

### CAHIER DES CHARGES

#### PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Créée en 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) a pour objectif de valoriser et reconnaître les compétences acquises au cours de la vie. En permettant l'obtention d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification, sans passer par une formation « académique », la VAE joue un rôle essentiel de reconnaissance des compétences acquises, en particulier pour les salariés les moins qualifiés<sup>1</sup>.

La [loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022](#) portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi et le [décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023](#) relatif à la validation des acquis de l'expérience ont réformé la VAE selon trois axes :

- Simplification de la procédure relative à la VAE : faciliter l'étape de recevabilité, raccourcir les parcours ;
- Sécurisation des parcours afin de multiplier les réussites. La loi individualise et renforce l'accompagnement des candidats, donne la possibilité de réaliser des compléments de formation en cours de parcours et de bénéficier d'une durée d'absence plus longue pour préparer les sessions devant le jury ;
- Modernisation du dispositif : un service public national sous forme de plateforme numérique est créé. Il concentre l'information pour l'utilisateur et organise les différentes étapes du parcours de la VAE.

L'objectif de cette réforme est de renforcer l'attractivité de la VAE et le nombre de candidats qui se présentent effectivement devant un jury.

---

<sup>1</sup> [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-soc/l16b0276\\_rapport-fond#\\_Toc256000006](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-soc/l16b0276_rapport-fond#_Toc256000006)

Par ailleurs, le contrat de convergence et de transformation de Mayotte (CCT) 2024-2027 comprend un objectif « accompagner les mutations économiques et le développement de l'emploi », qui se décline notamment dans la fiche 13, axe 1 « **Renforcer les actions d'information et de promotion auprès des diverses parties prenantes (partenaires sociaux, entreprises, organismes de formation, publics cibles) des dispositifs favorisant l'acquisition de compétences par : [...] la validation des acquis de l'expérience** »<sup>2</sup>.

Dans le cadre du CCT, le présent appel à projets a pour objectif de soutenir et d'accompagner le développement de la VAE pour les certifications gérées par la DEETS de Mayotte, par des **actions d'information et de promotion de la VAE auprès des entreprises et des salariés**.

## PUBLIC CIBLE

Il est attendu que les actions ciblent les salariés du secteur privé et du secteur public, qui cherchent à obtenir une des certifications suivantes :

| Code RNCP | Intitulé de la certification  | Niveau | Ministère certificateur |
|-----------|---|--------|-------------------------|
| 36805     | Titre professionnel Secrétaire assistant médico-social - SAMS   | 4      | Travail                 |
| 35993     | Titre professionnel Responsable Coordonnateur Services Au Domicile - RCSAD                                    | 5      | Travail                 |
| 37274     | Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle - CIP   | 5      | Travail                 |
| 37715     | Titre professionnel Assistant de vie aux familles – ADVF  | 3      | Travail                 |
| 35028     | Titre professionnel Agent de service médico-social - ASMS   | 3      | Travail                 |
| 4503      | Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale - DETISF                                     | 4      | Solidarités             |
| 37679     | Diplôme d'Etat Educateur jeunes enfants - DEEJE   | 6      | Solidarités             |
| 35832     | Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture - DEAP  | 4      | Santé                   |
| 37675     | Diplôme d'Etat Assistant de service social - DEASS  | 6      | Solidarités             |
| 35830     | Diplôme d'Etat Aide-soignant - DEAS   | 4      | Santé                   |
| 36004     | Diplôme d'Etat Accompagnant éducatif et social - DEAES  | 3      | Solidarités             |
| 36836     | Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale - CAFERUIS | 6      | Solidarités             |

## ACTIONS ELIGIBLES

Les projets éligibles sont **des actions d'information, de promotion, d'orientation vers les parcours d'accès à la VAE** pour les titres professionnels délivrés par le Ministère du Travail ainsi que les diplômes d'Etat du travail social et paramédical :

- **Axe 1** : Des **actions d'information** collectives et individuelles et de promotion envers les entreprises (dirigeants, responsables RH) et leurs salariés, prenant en compte notamment : les besoins en compétences des entreprises, l'intérêt pour les entreprises à recourir à la VAE, l'analyse des emplois, le repérage des activités exercées par les personnes et des certifications correspondantes,
- **Axe 2** : Des **actions d'orientation** des salariés éligibles vers les architectes accompagnateurs de parcours (AAP).

Les projets doivent répondre aux deux axes du présent appel à projet.

<sup>2</sup> CCT Mayotte 2024-2027, approuvé le 10/07/2024

## STRUCTURES ELIGIBLES

L'appel à projets est ouvert à tout organisme bénéficiant de la personnalité morale, sauf aux organismes de formation qui sont également architectes accompagnateurs de parcours de la VAE.

## SELECTION ET CONVENTIONNEMENT

Les projets seront appréciés en fonction des critères suivants :

- 1° La connaissance par le porteur des dispositifs de formation professionnelle,
- 2° La qualité de la définition des objectifs, des moyens et des indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action (par exemple : nombre d'entreprises démarchées, ressources mobilisées, résultats attendus sur la montée en compétence, nombre de salariés orientés, etc.),
- 3° La capacité financière et technique du porteur,
- 4° Le prix de la prestation.

Les projets feront l'objet d'un examen en comité de sélection. Des modifications ou des compléments peuvent être demandés par le comité de sélection. Le porteur de projet devra y répondre sous huitaine.

La DEETS établira une convention de subvention avec le porteur de projet retenu, en 2024. Cette convention précisera notamment les modalités et conditions de réalisation des actions, les modalités de financement et de suivi, les objectifs qualitatifs et quantitatifs ainsi que les livrables attendus.

## FINANCEMENT

Le **financement maximum de l'opération par la DEETS s'élève à 28 638 € (vingt-huit mille six cent trente-huit Euros)**. Les projets peuvent mobiliser d'autres sources de financement, privées ou publiques.

## CALENDRIER

- L'appel à projets est ouvert du **13 septembre 2024 au 13 octobre 2024** à 23h59 (heure de Paris). Les projets doivent être déposés sur le site « Démarches simplifiées » uniquement.
- Début de l'action : l'action ne doit pas commencer avant la signature de la convention par les deux parties (porteur de projet et DEETS)
- Fin de l'action : 31 décembre 2025
- Remise du bilan final de l'action à la DEETS : 30 juin 2026 au plus tard.

## CONTACT

[deets-976.certification@deets.gouv.fr](mailto:deets-976.certification@deets.gouv.fr)

## PIECES A JOINDRE

|   |
|---|
| <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur (à remplir en ligne)<br><i>NB : cette attestation sur l'honneur peut valoir lettre de demande de financement</i>   |
| <input type="checkbox"/> Attestation « de minimis » (à remplir en ligne)  |
| <input type="checkbox"/> Acte permettant à l'exécutif de solliciter un financement ( <i>délibération, acte du conseil d'administration...</i> )   |
| <input type="checkbox"/> Copie des statuts en vigueur datés et signés   |
| <input type="checkbox"/> Liste des membres du conseil d'administration ou du bureau en vigueur  |
| <input type="checkbox"/> Curriculum vitae des personnes clés du porteur de projet   |
| <input type="checkbox"/> Budget prévisionnel de la structure (à remplir en ligne)   |
| <input type="checkbox"/> Budget prévisionnel de l'opération (à remplir en ligne)  |
| <input type="checkbox"/> Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé ( <i>N-1, N-2 le cas échéant ; certifiés conformes par le président, le trésorier et le cas échéant le commissaire aux comptes</i> ) |
| <input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire (RIB)   |